

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération N°2024/03

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 023-212316806-20240219-202403-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/02/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Angélique THELIOL, Fanny LAPORTE-CADILLON, Patricia ANGELINI, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, Pascal LESOUPLE

Etaient absents et excusés : M Régis GUYONNET, Mme Sandra TERRACOL,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : Conventonnement avec la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest pour la mise à disposition de services –Gestion du massif forestier public

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest en date du 01/12/2023.

La Communauté de Communes compte parmi ses effectifs, un service dont l'expertise peut être mise à disposition des communes membres : **Gestion de massif forestier public**

- Etat des lieux de chantiers forestiers
- Sensibilisation et conseil auprès des élus et des personnels communaux
- Participation aux plans de gestion des massifs forestiers publics
- Relationnel avec les professionnels du bois (exploitation forestière, coupes, 1ère et 2ème transformations)
- Accompagnement des communes auprès des organismes publics et parapublics (ONF, URCOFOR...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest concernant la gestion du massif forestier public.

Fait et délibéré en Mairie

Pour copie conforme

En Mairie, le 13/02/2024

Publié, le 19/02/2024

Transmis, le 19/02/2024

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 19/02/2024
Qualité : Maire